

Quelques chiffres et quelques dates dont un budget du Québec 2005-2006 doit tenir compte

537 \$ par mois. 14 M\$. 44 M\$. Le premier chiffre est le revenu mensuel assigné aux personnes les plus pauvres au Québec, les personnes assistées sociales jugées aptes au travail, pour un gros total annuel de 6 720 \$ avec le remboursement de TVQ. Qui peut vivre avec un tel montant dans le Québec de 2005 ? Cette prestation était de 440\$ en 1985. Si elle avait évolué selon le coût de la vie, elle vaudrait plus de 730 \$ en dollars de 2004. Cette perte de pouvoir d'achat engendre un déficit humain très grave. Le 4 mars 2004, le ministre des Finances a été mis au défi de faire un budget mensuel fonctionnel pour une personne avec ce montant et de nous revoir ensuite avant de prendre toute décision finale sur le budget du Québec 2004-2005. Le budget 2004-2005 passa sous silence cette situation inacceptable. Pire, le plan d'action du gouvernement québécois en matière de pauvreté rendu public le 2 avril 2004, quelques jours après le budget, a programmé l'appauvrissement de ces personnes en prévoyant qu'une demi-indexation des prestations des personnes jugées sans contraintes sévères à l'emploi. Il faut réparer cette ponction de 14 M\$ dans le revenu des plus pauvres. De plus, depuis janvier 2005, des modifications au règlement de l'aide sociale coupent cette prestation de 100\$ quand unE prestataire habite avec un parent n'étant pas à l'aide sociale et ajoutent plusieurs autres restrictions. Il faut réparer la coupure de 44 M\$ dans le revenu des plus pauvres qui est ainsi effectuée.

7,45 \$ l'heure. 7,60\$ à partir du 1^{er} mai 2005. C'est le salaire minimum au Québec, souvent gagné à temps partiel. À 28 heures par semaine environ en moyenne, ça donne moins de 11 000\$ par année. À 40 heures par semaine, ça donne 15 496\$. On reste sous le seuil de pauvreté reconnu. En plus, les travailleurEUSEs au salaire minimum on perdu 25% de leur pouvoir d'achat par rapport à il y a 25 ans. On a beau dire que l'emploi est une solution, sort-on de la pauvreté avec un tel revenu et dans de telles conditions ?

2000 \$. C'est le montant annuel maximal que donne la mesure *Soutien aux enfants* depuis le 1^{er} janvier 2005. Pour un deuxième enfant et un troisième enfant, c'est 1 000\$ de plus pour chacun. Une famille monoparentale peut recevoir 700\$ en plus. Cette mesure remplace les allocations familiales et d'autres mesures, incluant les crédits d'impôt pour enfant, par un montant consolidé et non imposable. Et elle améliore les revenus de pratiquement toutes les familles ayant moins de 100 000\$ de revenu avec un impact maximum pour les familles à plus faible revenu. Son impact a toutefois pu être annulé en partie par diverses hausses de tarifs notamment dans les services de garde.

12 000\$. C'est le revenu annuel sous lequel la gratuité des médicaments doit être assurée dès maintenant en attendant qu'elle le soit pour l'ensemble des personnes à faible revenu. Sinon, les gens se privent et prennent sur leur santé. De plus en plus de recherches le prouvent, la pauvreté est l'un des principaux déterminants de la mauvaise santé. Il n'en coûterait que 70 M\$ pour corriger la situation. Ne pas le faire multiplie les coûts humains et de santé que nous devons assurer comme société.

103 M\$. C'est le montant coupé à l'aide financière aux études dans le budget 2004-2005, en transformant en prêts une large proportion des bourses accordées. Cette mesure affecte en premier les étudiantEs les plus pauvres en provoquant une explosion de leur niveau d'endettement. On hypothèque ainsi l'avenir d'une génération tout en limitant l'accès aux études. Suite à la lutte étudiante, l'erreur sera partiellement réparée dans les années avenir, mais le tort est toujours fait pour la présente année.

14 761 \$. C'est le revenu annuel net moyen de plus qui a résulté de l'accroissement des revenus des familles du cinquième le plus riche de la population, de 1997 à 2000, selon les données de l'Institut de la statistique du Québec. C'est l'équivalent d'un salaire minimum net de plus par famille. Pendant ce temps, les familles du reste de la population ont vu peu de changement dans leurs revenus. Si la population québécoise avait choisi de modérer l'accroissement des revenus des plus riches pour permettre un rattrapage du reste de la population pendant cette période, il y aurait eu amplement ce qu'il faut pour pratiquement régler le problème économique de la pauvreté au Québec. Les gouvernements et certains groupes d'intérêts déjà en moyen ont plutôt leurré la population en insistant sur son pseudo fardeau fiscal. Les baisses d'impôts effectuées au Québec depuis 2000, de l'avis même du ministre des Finances, privent désormais le Québec de 3,5 G\$ par année. Leur impact aura peu paru dans le revenu des familles, sauf pour les familles du cinquième le plus riche où il aura eu un impact moyen autour des 3 000\$, soit l'équivalent d'une demi-prestation d'aide sociale.

13 décembre 2002. Ce jour-là, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, qui engage une action permanente et continue du gouvernement et de la société québécoise en direction d'un Québec sans pauvreté. Cette loi est en vigueur depuis le 5 mars 2003. Le gouvernement actuel est en infractions multiples par rapport à cette loi.

2 avril 2004. C'est à ce moment, avec près de 11 mois de retard, que le gouvernement a rendu public son plan d'action prévu dans la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Hormis l'abolition des pénalités pour refus de mesure pour les personnes à l'aide sociale jugées sans contraintes sévères à l'emploi, qui devait être mise en application au 1^{er} avril 2005, ce plan d'action ne répond que très partiellement aux exigences de cette loi. Pire, il reste teinté de préjugés envers les personnes en situation de pauvreté et marque en gros caractères la philosophie « du tout à l'incitation au travail » sans même pour autant être accompagné de moyens efficaces et appropriés.

Avril 2005. Le gouvernement avait l'obligation de prévoir dans le budget 2004-2005 les sommes nécessaires pour un plan d'action complet et respectant la loi adoptée. Il ne l'a pas fait. Va-t-il réparer les reculs et améliorer les revenus et les conditions de vie de l'ensemble des personnes en situation de pauvreté dans le budget 2005-2006? Ça ne se fera pas sans changer le regard et sans y mettre les dollars. Tout le monde y gagnera. Chaque dollar placé au bas de l'échelle circule plusieurs fois dans l'économie et profite à tout le monde.

